

Objet : Conseil de département DETS (visioconférence)

Date : 10/11/2020

Rédacteur(s) : Sonia Castrale-Bela

Présents : 19 membres sur 28

Représentés : 6

Ordre du jour

- 1 - Présentation du dialogue de gestion (budget du département, PGE, dotation des unités)
- 2 - AAP Colloques Région 2021
- 3 - Programmation scientifique 2021
- 4 - Présentation de madame Isabelle Emy
- 5 - Approbation du compte-rendu du précédent conseil
- 6 - Questions diverses

Monsieur Olivier Décima préside la séance.

Début de la séance 14h33.

Il rappelle qu'il n'y a pas de demande CRCT mobilité cette année pour le département.

1- Présentation du dialogue de gestion (budget du département, PGE, dotation des unités)

Monsieur Olivier Décima résume les points abordés lors du dialogue de gestion qui s'est tenu en présence des vice-présidents (le bilan scientifique, les différents AAP, le lien avec l'Ecole Nationale de la Magistrature).

Madame Isabelle Monteils prend la parole sur ce dernier point. Elle pense que la convention pourrait bientôt rentrer en vigueur et avoir des retombées positives, et, pour les chercheurs, et, pour l'ENM.

Monsieur Olivier Décima se réjouit, de cette convention, et de l'ouverture vers les autres professions du droit. Le département mettra tout en œuvre pour donner la plus grande publicité à ce partenariat dès que la convention sera signée.

Lors du dialogue de gestion, le département a pu faire valoir sa participation étroite au budget SFRI LEXFI Mais également à ses projets doctorants, aux états généraux de la recherche, et aux ateliers du département prévus le 26 novembre.

Les éléments comptables ont également été présentés. Au bilan scientifique, il y a des points assez satisfaisant : Les AAP ont donnés lieu à une certaine adhésion de la communauté, mais il y a plusieurs éléments qui n'ont pas pu être mis en place, et sur lesquels le département va travailler plus spécifiquement cette année.

S'agissant des financements, il y a eu sur certains projet un effet levier très important. Monsieur Olivier Décima prend pour exemple le projet HOPEE.

S'agissant des éléments budgétaires relatifs aux dotations du département et la dotation initiale des unités, monsieur Olivier Décima évoque la question du report des activités qui n'ont pas eues lieu en 2020 en raison de la crise sanitaire, et, qui seraient reportées, (sous toute réserve), en 2021.

Il faut distinguer d'une part ce qui relève du budget d'animation scientifique du département, et, d'autre part, ce qui relève de la dotation des unités.

Pour le budget du département, il y a deux points à relever. Le reliquat, et, les sommes versées aux unités suite aux AAP, et, qui n'ont pas pu être dépensées.

Pour ces deux points, Monsieur Olivier Décima indique qu'il est possible que le département échappe, en grande partie, à l'annualité budgétaire (fond IdEx). Il est demandé aux unités de virer au département (en rétrocession) les fonds DETS qui n'auraient pas été dépensés, de sorte que le département puisse les mettre au service des projets qui n'ont pas pu se maintenir en 2020. De la même façon, le département a fait une demande lors du dialogue de gestion pour que les budgets qui n'ont pas du tout été dépensés (reliquat du budget d'animation scientifique de DETS) fassent également l'objet d'un report.

Si les demandes sont entendues, cela permettrait au département de proposer un soutien à tous les projets lauréats qui n'ont pas pu développer leurs activités en 2020, au bénéfice d'un report en 2021.

Pour les unités, la question se pose différemment car ce n'est pas du fond IdEx. La position des Services Financiers de l'université en ce qui concerne le mécanisme de soutien est assez incertaine. Plusieurs solutions avaient été envisagées, puis démenties. Selon Thomas Bertin, l'option des fonds de 10 % pour les unités recherche est de nouveau en discussion, mais il n'y a pas eu de confirmation officielle.

Dans cette situation incertaine, Monsieur Olivier Décima indique que si ce fond doit être créer, il est possible que le département ait un rôle d'arbitrage. Les sommes des actions non menées, ou, amputées du fait de la crise sanitaire, doivent-être virées sur la ligne budgétaire IdEx du département.

Les conseillers se questionnent sur le reversement des crédits d'animation scientifique (unités, vers département). Ces sommes seront-elles reversées intégralement à chaque unité en 2021.

Thomas Bertin rappelle que ces sommes seront remontées au niveau du département. Elles devront être justifiées, et, des arbitrages peuvent être envisagés au niveau de la direction de l'établissement et du conseil de gestion de l'IdEx.

Ce sont des mesures de précaution. Les sommes non remontées sur la ligne IdEx du département seront « perdues ».

Le but est de reporter le maximum de crédits pour s'assurer que ce qui était prévu scientifiquement au niveau de l'animation soit garanti et maintenu en 2021 sur la base de ce qui a été votés en 2020.

La ligne politique du département, dans la mesure du report, est de donner aux porteurs de projets le soutien qui leur a été attribué par le conseil, en 2020. Si ce soutien est impossible et que des arbitrages doivent être réalisés, le conseil en sera saisi.

Il rappelle également que pour l'instant tout cela est conditionnel, et que le département obtiendra la totalité du report.

Le conseil souhaiterait connaître quel pourcentage serait retenu si les arbitrages devaient avoir lieu, et notamment pour les manifestations qui n'ont pas pu se tenir.

Monsieur Thomas Bertin, rappelle que l'arbitrage se fera au niveau de l'établissement, et monsieur Olivier Décima confirme qu'elle sera prise au niveau du conseil de gestion de l'IdEx.

La DRV va remonter via la vice-présidence recherche l'intégralité des sommes pour demander le report. En revanche, ce report ne doit pas se faire au détriment de l'année 2021.

En ce qui concerne la dotation des unités, il s'agit de l'application de la clef de répartition qui a été discutée et acceptée collectivement.

La dotation globale des unités a été amputée de 5% cette année, et, pour permettre au CERFAPS de rester à 15000 euros, une partie du budget de fonctionnement du département a été utilisée.

Madame Florence Quéré souhaite que le conseil soit informé que selon elle, les bornes qui ont été demandées pour le calcul de la dotation, ne sont pas bonnes.

Une projection sur la soutenance des thèses a été faite jusqu'à fin décembre 2020. Il aurait été plus simple pour tous d'utiliser 2019 (année N-1).

Pour Monsieur Olivier Décima le temps réel, est ce qui est le plus proche de la demande, et des besoins des unités. Faire du N-1 ou N-2 est moins intéressant.

Le choix fait par le groupe travail, n'est pas figé. La proposition de madame Florence Quéré peut être soumise au conseil. Le but, est d'être le plus près possible de la dépense. Il n'y a pas de « demi-année », et ce qui compte ce sont les données au moment de la déclaration. Si cela n'est pas suffisamment clair, cela peut toujours être modifié.

Afin que chacun sache exactement quelle est sa période de référence, le conseil trouve qu'il est impératif de définir une date et une période pour les déclarations.

Monsieur Olivier Décima propose de rajouter à la clef de répartition une date, et une période déclarative.), et d'ajouter une période de comptabilisation des critères.

Monsieur Olivier Décima propose aux conseillers de modifier le texte de la clef de répartition de la dotation initiale des unités.

Il propose de créer une date de déclaration. (date à laquelle les critères de la dotation doivent être caractérisés)

Il propose également d'ajouter une période de comptabilisation des critères.

Les conseillers ne s'opposent pas à la création d'une date, et, d'une période de référence.

La proposition de la création d'une date, et d'une période de référence est adoptée par le conseil de département à l'unanimité.

La proposition soumise au vote est la suivante :

Les éléments de la clef de répartition doivent être arrêtés au 1^{er} octobre de l'année en cours, et sont établis en considération d'une période de temps annuelle allant du 1^{er} octobre de l'année précédente, au premier octobre de l'année en cours.

La proposition est adoptée par le conseil de département à l'unanimité.

Le conseil revient sur la baisse des 5% de la dotation initiale, et le maintien à 15000 € pour le CERFAPS. Monsieur Olivier Décima rappelle que cette question a été débattue, le choix a été fait de maintenir un budget minimum pour les unités. La question d'équilibre a été retenue à ce sujet, et ce maintien reste exceptionnel. Monsieur Olivier Décima, propose aux conseillers, s'ils le souhaitent que la règle des 15000 € soit soumise à discussion, et à délibération. Monsieur Olivier Décima évoque le document de la clef de répartition, où, il est prévu, une règle. Il a été prévu que la contribution se fasse à proportion des unités. Monsieur Olivier Décima rappelle que le rôle du budget du département, qui est un budget d'animation scientifique n'est pas là pour faire vivre les unités. Monsieur Sébastien-Yves Laurent confirme cela, et, donne des informations sur la diversité des budgets, et la possibilité d'évolution des laboratoires.

Monsieur Olivier Décima évoque la question sous-jacente de la clef de répartition, qu'est la structuration des unités de recherche.

Le département et les directeurs d'unités ont déjà échangés à ce sujet. Le département sera conduit de réfléchir à cette question durant l'année en cours.

Florence Quéré, soulève que sur le budget il y a un effet pervers. Ce budget pénalise celui qui reste au même niveau. Avec les critères de dotation et un budget du département qui n'augmente pas, La somme à se partager au départ est toujours la même.

Monsieur Olivier Décima rappelle que la clef de répartition, est une clef relative, elle tient compte du mérite réciproque des unités les unes par rapport aux autres.

Selon monsieur Thomas Bertin, explique que les choix de baisse des dotations de fonctionnement sont dues à la politique de l'établissement pour faire face aux enjeux principalement de la masse salariale de l'établissement. Il évoque le GVT (Glissement vieillissement Technicité).

Monsieur Sébastien-Yves Laurent rappelle que le GVT coûte très cher, et depuis trois ans maintenant les gouvernements ne compensent plus ce coût. Il évoque la baisse de 5% sur toutes les structures, il explique que c'est le coût de tout ce qui est lié à la COVID-19(gel, masques, zoom). Il évoque les ressources complémentaires. Il est extrêmement surpris de voir des laboratoires SHS qui en quelques années ont très fortement basculés sur des recherches partenariales, et pour lesquels maintenant la dotation d'établissement est juste une petite partie des ressources. Il faut selon lui aller chercher des ressources complémentaires.

Monsieur Sylvain Niquege trouve n'est pas contre le fait de chercher des financements par le biais de partenariat, il lui semble délicat de demander cela aux enseignants.

Selon Monsieur Olivier Décima personne ne veut basculer dans un modèle 100% partenarial. Mais c'est ce que fait déjà la communauté, car on note que les ressources propres sont en constante augmentation dans nos unités.

Avant de passer au PGE, Monsieur Olivier Décima revient sur la question du plancher des 15000 €. Il demande aux conseillers s'ils souhaitent une délibération sur ce point.

Tous les conseillers souhaitent qu'il soit inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil.

Dans le cadre du PGE, le calendrier n'a pas permis d'avoir des moments de dialogue au sein du conseil. Tous les éléments ont été discutés avec l'intégralité des directeurs d'unités, et, en section. Toutes les demandes ont été remontées.

Sur le PGE EC/C, Une discussion a lieu sur le détail des postes, les créations et départs définitifs. Sur le fléchage du poste, et la difficulté de recrutement, en droit notamment.

Pour Monsieur Olivier Décima, du point de vue de la recherche, le droit pénal n'est pas prioritaire, et le droit social sera priorisé. Il rappelle qu'il n'est pas décisionnaire. Le collège DESPEG pèse très lourd dans les décisions (masse salariale).

Sur le PGE BIATSS/ITA, monsieur Olivier Décima évoque les difficultés rencontrées dans les documents du PGE. On parle d'emplois et pas de carrière. L'argumentaire est lié à une fiche de poste, et non au titre d'une promotion individuelle et personnelle.

Si l'arbitrage est favorable par l'établissement, ce serait une ouverture de concours, selon monsieur Thomas Bertin.

Madame Florence Quéré, soulève le problème de recrutement des gestionnaires, souhaiterait savoir si cela concerne les laboratoires.

Monsieur Olivier Décima explique que son but est de faire en sorte qu'il y ait davantage de personnel en soutien au plus près des chercheurs.

Elle souhaiterait savoir si le département souhaite des recrutements de gestionnaires dans les unités, ou s'il souhaite mutualiser les tâches.

Monsieur Olivier Décima indique qu'il n'y a pas de volonté de la part de la direction du département de mutualiser, ou, de déplacer du personnel.

Peut-être peut il y avoir des mutualisations utiles, mais cela ne doit pas se faire au détriment de la présence d'un gestionnaire dans les unités.

La question des maintiens des emplois au sein des unités est absolument fondamentale.

2 -AAP Colloques Région 2021

Deux projets colloques ont vocation à être déposés à la Région. Il y a deux demandes, avec des budgets assez réduits (1500 € par projet). Un projet du CERCCLÉ porté par Nicolas Pote, et un projet porté par le CRDEI, à titre principal, avec un porteur à l'ISCJ (Hubert Delzangles, professeur à l'IEP de Bordeaux, et rattaché au CRDEI, et Alexandre Zabalza, maître de conférence à l'université de Bordeaux, rattachée à l'ISCJ).

Deux demandes assez raisonnables. Monsieur Olivier Décima évoque la possibilité de soutenir ces projets en les classant, 1 et 2 ou ex-aequo.

Il demande l'avis du conseil.

A l'unanimité, les conseillers adoptent le classement ex-aequo.

La direction du département fera remonter ces deux projets en mentionnant ce classement.

3- Programmation scientifique 2021

Sur la programmation scientifique, le département n'a pas pu agir suffisamment en matière de communication, médiation, innovation sociétale.

Le département a travaillé avec l'ENM, et souhaite développer ce partenariat.

Il y a une activité qui consiste à mettre en place une veille générale des activités de recherche, et, une veille thématique et proactive des financements disponibles pour le département.

Le souhait du département est de développer des activités de publication et de valorisation, le total de l'animation scientifique demandé pour l'année prochaine est de 100 156 € en dehors du budget de fonctionnement.

Compte tenu du contexte de crise sanitaire, ont ajouté le souhait de développer les prises en main webinaire (OSCAR) et de proposer des ateliers dans les unités.

4- Présentation de madame Isabelle Emy

La mission Madame Isabelle Emy est de concevoir et de mettre en œuvre des actions d'animation scientifique. Elle a entrepris, à la demande de la direction du département DETS de rencontrer les directions des unités de recherche qui compose le département afin de recueillir, leurs attentes et leurs besoins.

Le conseil se questionne sur le site Internet du département.

Monsieur Olivier Décima se demande ce qui sera le plus efficient en terme d'animation, en terme de communication et de diffusion est-ce un site internet, ou plutôt sur un fil Twitter. L'objectif du département est de se faire connaître.

Créer un site internet selon lui, n'est pas une priorité, on peut imaginer d'autres outils, nourrir l'espace Nuxéo. Il y a deux aspects, le premier est de pure communication (Twit). Le second est un aspect d'information et de soutien quant aux partenariats, et aux AAP. L'idée est d'avoir un outil qui nous permettra d'approcher des enseignants chercheurs avec un thème de recherche qui sera en correspondance avec un AAP identifié et thématiquement pertinent.

Pour tout ce qui concerne l'animation scientifique (diffusion, mailing, suivi des AAP) Isabelle Emy sera votre interlocuteur, et la direction du département à décider de revoir les fonctions de madame Emilie Marchès pour qu'elle soit en soutien de la communication, et de la réalisation de supports, et notamment de supports vidéo. Les conseillers, ont relevés les difficultés rencontrées par les gestionnaires dans les unités, quand à la possibilité d'obtenir de l'aide pour la création de supports (logiciel inadapté, pas de chargé de communication). Monsieur Olivier Décima, est en accord avec les conseillers sur ce fait, pour l'instant il n'a pas de réponse précise sur le service qui pourrait être apporté pour la fabrication de supports audio-visuels.

5 - Modification de la note de cadrage de l'AAP

Monsieur Olivier Décima énumère les modifications apportées à la note de cadrage de l'AAP. (surlignées en jaune sur le document de la note de cadrage mis en ligne sur Nuxéo).

Les modifications discutées avec les conseillers seront ajoutées à la note de cadrage de l'AAP par madame Isabelle Emy.

6-Approbation CR DU DERNIER CONSEIL

Monsieur Olivier Décima propose d'adopter le compte rendu en l'état.
Le compte rendu est adopté en l'état à l'unanimité.

7 - Questions diverses

Prime COVID-19.

.

Prochaine réunion : 05 janvier 2021